



Complémentaire santé **INTÉRIALE** **FO Justice** refuse des propositions **HONTEUSES !!!**

COMMUNIQUÉ :

Le 2 septembre 2026, la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS), qui réunit l'administration et les organisations syndicales représentatives au ministère de la Justice pour suivre la complémentaire santé des agents, devait aboutir à une baisse des cotisations mensuelles du socle et des options.

Depuis son communiqué du 10 juillet « **Mutuelle INTÉRIALE – FO JUSTICE exige une baisse des cotisations !** », **FO Justice** porte une demande claire :

- 15 % sur le socle
- 30 % sur les options



Les projections 2026 du régime restent largement excédentaires et confirment qu'une baisse des cotisations est possible.

Pourtant, **INTÉRIALE** ose proposer : ZÉRO baisse sur le socle et seulement - 10 % sur les options jusqu'à fin 2027 ! Une proposition **INACCEPTABLE**, très loin des attentes des personnels !

FO JUSTICE A DIT NON !

**Pas question de cautionner des propositions au rabais !
Les résultats sont là... les cotisations des agents doivent baisser !**

FO Justice refuse que les agents continuent de payer chaque mois au prix fort alors que les résultats permettent une baisse de leurs cotisations.

Le secrétariat général du ministère de la Justice a lui aussi jugé ces propositions insuffisantes et demandé à **INTÉRIALE** de revoir sa copie.

AUCUN ACCORD N'A DONC ÉTÉ CONCLU !

Une nouvelle réunion doit se tenir dans les prochains jours. **INTÉRIALE** devra revenir avec une proposition sérieuse prévoyant une véritable baisse des cotisations mensuelles du socle et des options.

FO JUSTICE NE LÂCHERA RIEN !

Les excédents financiers doivent servir à réduire la cotisation payée chaque mois par les agents !

Moins de cotisations, c'est plus de pouvoir d'achat pour tous les personnels !